



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Juillet-Août 2017



sommaire

vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 3 juillet
- (P2) Pour des "vacances tranquilles"
- (P3) Les Portes de la Seiche...
- (P6) Changement de prénom
- (P7) La commune se réorganise

interco

- (P4) Soirées de Gala des Syndicats

en ville

- (P5) La balade du Fleurissement
- (P5) Horaires d'été
- (P11) Circulez en douceur
- (P12) Plan des chemins de la Commune

côté asso

- (P8) Des amis de 30 ans fêtent...

culture

- (P9) Dominique Grelier quitte la scène
- (P9) Saison culturelle... La suivante

enfance-jeunesse

- (P10) A l'école Sainte-Marie
- (P10) A l'école Brocéliande

À Lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité



A l'ensemble sportif, devant le siège de la fédération Espérance, les différentes associations culturelles et sportives illustrent le voyage à travers les fleurs et des créations.

cet été à chartres

Déambulez hors des frontières

Cette année, le fleurissement, fruit d'une mobilisation de tous les Chartrains "tombe" les frontières et part à la découverte de nos villes et pays jumelés. Cette implication collective contribue à la qualité de vie et au renforcement du lien social. Du Parc de Loisirs jusqu'au centre, retrouvez les créations des enfants des écoles, des associations, des résidents de la Poterie, des agents municipaux, des artistes photographes, de Vincent Brodin artiste-plasticien ou encore des collectifs d'habitants.... Bonne balade !

La suite en Page 5

conseil municipal

Les principales décisions



■ Les services municipaux se réorganisent

3 juillet 2017



■ Les travaux d'extension de l'école maternelle débuteront en septembre.

■ Aménagement Urbanisme

. Extension de l'école Brocéliande

Attribution des marchés de travaux. Le montant prévisionnel des travaux d'extension de l'école maternelle a été fixé à 1 282 300 € HT, auxquels s'ajoutent les prestations conservées en options pour un montant de 33 500 € HT. Les travaux sont répartis en 12 lots ; une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée. Le Conseil décide d'attribuer les marchés aux candidats présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global de 1 327 647,72 € HT options comprises.

. Collectivité Eau du Bassin Rennais : demande de subvention.

Dans le cadre de la convention avec la CEBR dont l'objectif est de réduire les consommations d'eau potable, une réflexion a été menée sur les économies d'eau d'arrosage et de nettoyage de la voirie afin de trouver une alternative à l'utilisation du réseau d'eau potable.

Deux espaces de stockage des eaux de pluie et de ruissellement existent sur le site des services techniques et

des serres municipales mais nécessitent des aménagements pour permettre leur exploitation. Il s'agit de valoriser ce potentiel d'économie d'eau potable par l'installation de surpresseurs dont le coût serait rapidement amorti au regard des économies d'eau réalisées. Le Conseil décide de solliciter une aide financière du fonds ECODO, instauré par la CEBR, à hauteur de 30 % des investissements réalisés estimés à 3 200 € TTC.

. Rénovation de l'école de l'Auditoire : attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal du 12 décembre 2016 a confirmé le maintien, à terme, de deux groupes scolaires primaires (élémentaire + maternelle) et a validé le programme de restructuration de l'école élémentaire Auditoire.

Ainsi la ville a engagé, selon la procédure adaptée, une consultation préalable à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école élémentaire Auditoire. Le marché a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre constitué par le cabinet d'architectes ADAO et le bureau d'études FLUELEC, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un

montant de rémunération provisoire de 88 900 € HT.

■ Personnel

. Réorganisation des services (voir p.7)

■ Vie scolaire

. Organisation des temps éducatifs périscolaires à l'école Sainte-Marie

Par convention du 29/09/2014, la ville s'est engagée à accompagner financièrement l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour l'organisation d'activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Pour l'année 2017/2018, le montant de la subvention annuelle à l'OGEC de l'école Sainte-Marie, pour l'organisation des activités éducatives périscolaires est de 51 031 €.

Le Conseil accepte les termes de cet avenant à la convention.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie et sur le www.ville-chartresdebretagne.fr

état-civil

Naissances

- Noah Thetiot
17 mai - 2, rue Berthe Morisot
- Naëlle Diawara
10 juin - 6, avenue de Brocéliande

Mariage

- Arnaud Aubry
et Stéphanie Clément
24 juin - 12, résidence du Trégor

agenda

- Vendredi 14 juillet
Bal et feu d'artifice
Place de la Liberté
- Jeudi 31 aout
Eau l'ympiades intercommunales
Piscine de La Conterie à 18h30.
Pour les 11 ans et +
Gratuit sur inscriptions à l'Igloo.
- Samedi 2 septembre,
de 13h30 à 17h30,
Forum des Associations
Halle de La Conterie.

et aussi

■ star à votre rencontre

Rendez-vous place de la Liberté, le mardi 29 aout 2017, de 13h à 18h30 pour créer votre première carte Korri-go, charger des titres, vous informer sur les titres de transport Star les mieux adaptés, votre ligne de bus et ses horaires...

+ d'info Star au 09 70 821 800 (appel non surtaxé)

Juillet-Août 2017 - N°17.5
Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
■ Adjoint à la Communication : Alain Miclard
■ Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
■ Maquette : Fabienne Faugeron ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.

Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevilaine.com



Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 28 aout 2017.

POUR DES "vacances tranquilles"

Les conseils et bonnes pratiques avant votre départ

- Ne pas laissez de clé sous le paillasson ou dans les pots de fleurs.
- Faites ramasser votre courrier (une boîte aux lettres qui déborde trahit votre absence).
- Installez des éclairages extérieurs avec détecteurs de présence ainsi que des systèmes d'alarme.

+ d'informations à l'accueil de la Mairie et sur http://www.ville-chartresdebretagne.fr/la_lutte_contre_les_cambriolages.html

Les portes De la seiche

Le quartier prend vie

Au sud de la commune, l'éco-quartier des Portes de la Seiche est un projet principalement tourné vers l'habitat avec une urbanisation étalée sur les 15 prochaines années. Les premiers habitants viennent de s'y installer.

Jean-Marie Ecorchard, les frères Bülher ou encore René Desfontaines ont donné leur nom aux premières rues de l'éco-quartier des Portes de la Seiche. En attendant que d'autres botanistes célèbres "élisent domicile" au sud de la commune, ce sont les premiers habitants qui se sont installés dans ce nouveau quartier qui s'étend du sud du parc de loisirs jusqu'à la ferme des Peupliers.

Le 29 mai dernier, le promoteur et bailleur social Aiguillon Construction a accueilli les familles et remis officiellement les clés des 39 logements locatifs sociaux, répartis sur deux bâtiments. Les appartements du T2 au T5 offrent des surfaces allant de 46 à 91 m² ; ils sont équipés, pour la plupart, de terrasse ou balcon.



■ Depuis le Parc de Loisirs, le ruisseau de la Mécanique traverse le quartier des Portes de la Seiche.



■ Laïla et sa famille sont heureux de s'installer à Chartres de Bretagne : "la situation géographique est idéale pour nous et la ville est attractive dans de nombreux domaines pour mes filles Inès et Samia".

Ces premières habitations et les futurs logements sont alimentés en chauffage et en eau chaude sanitaire par la chaufferie à bois grâce au réseau de chaleur souterrain. Le nouveau quartier est traversé par le ruisseau de la Mécanique et par une coulée verte et bleue du Parc de loisirs jusqu'à la Seiche.

Dès septembre, des travaux d'aménagement verront la création d'un arrêt de bus avenue de la Seiche et d'un rond-point provisoire au carrefour avec la rue Jean-Marie Ecorchard.



■ La chaufferie-bois produira à terme le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour les logements collectifs des tranches 1 et 2, soit environ 500 logements.

ÉDITO

L'unanimité reste de mise dans l'environnement communal pour rappeler la nécessité des politiques éducatives locales et développer tout ce qui concourt à la consolidation du lien social. En réponse à ces expressions, nous constatons des démarches parfaitement contradictoires. Jour après jour, les moyens communaux subissent des mises en cause systématiques. Il est de bon ton de s'en prendre aux dépenses des collectivités et plus particulièrement à celles des communes.

Le gouvernement précédent a réduit de 11 milliards d'euros les ressources de nos collectivités. L'actuel annonce une nouvelle amputation à hauteur

de 10 milliards d'euros sur 5 ans. D'ici 2022, la baisse des effectifs de la fonction publique devra être de 120 000 postes dont 70 000 dans la fonction publique territoriale. L'État n'a certes pas directement autorité sur l'emploi territorial, mais la méthode consiste tout simplement à diminuer les dotations, de même que les compensations d'exonérations fiscales.

Concernant la commune de Chartres, depuis 2013, la dotation forfaitaire de l'État a ainsi été réduite de 675 000 €. Pour cette année 2017, il ne reste plus que 27 000 € au titre de cette dotation !

Dans notre budget de fonctionnement qui est à hauteur de 10 millions d'euros, la Taxe d'Habitation perçue représente

Avenir des communes : nouvelles mises sous tension

Philippe Bonnin, Maire de Chartres de Bretagne, Conseiller Départemental

un million d'euros (10 %) et la Taxe Foncière Bâtie 2,7 millions d'euros. L'exonération promise de la Taxe d'Habitation pour 75 % des foyers fiscaux sera dit-on compensée par une nouvelle dotation d'État (750 K€ ?). En réalité, ce dernier va disposer d'un nouveau levier pour contraindre les collectivités locales à l'austérité budgétaire.

Comme pour toutes les communes de France, ces nouvelles mesures de restriction vont nous obliger à renoncer à certaines politiques de proximité, pourtant essentielles à la préservation de la cohésion sociale. Il en va du dynamisme et du sens collectif d'un territoire ; c'est évidemment un enjeu de vitalité et d'attractivité.

L'austérité n'a jamais produit de grandes politiques économiques d'avenir. Une nouvelle fois, nous en revenons aux vieux débats entre les néolibéraux (la majorité) tenant des strictes lois du marché et les post-keynésiens (l'opposition), partisans de la régulation, c'est-à-dire de l'intervention publique. On nous affirme encore aujourd'hui que ce sera le dernier effort avant le retour de la prospérité pour tous.

Ce sont là des promesses vieilles de 40 ans...

En attendant, nos communes ont toute leur place dans un monde en mutation incessante.

Bonnes vacances à tous.

Expression de la Majorité

Urbanisme, des choix raisonnés

Sur la période 2016/2020, le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit la contribution de chaque commune à la réalisation d'objectifs d'accueil de nouveaux habitants. Il convient de construire plus de 4 000 logements par an pour accueillir les nouveaux arrivants sur l'agglomération rennaise et renouveler une partie du parc immobilier.

En ce qui concerne Chartres, l'objectif sur cette période de cinq ans est de 849 logements. Un chiffre important essentiellement dû au fait que, dans les années 2009/2014, peu de logements neufs ont été produits. Suite à la crise économique de 2008-2009, certains programmes ont été différés.

La ZAC des Portes de la Seiche est une des seules zones nouvelles d'urbanisation possibles pour notre commune, sa réalisation s'étalera sur 15-20 ans environ. La première tranche (en cours de réalisation) et la seconde, comprennent des habitats collectifs et quelques maisons individuelles. Nous avons demandé à l'architecte urbaniste qui suit la réalisation de ce projet d'apporter des modifications à son projet initial afin de trouver plus de diversité de logements dans ces deux premières tranches. Il s'agit de proposer plus de maisons de ville ainsi que des collectifs d'une hauteur raisonnable.

Dans le cadre de notre politique environnementale qui vise à réduire la consommation des énergies fossiles, nous avons choisi en 2010 de construire une chufferie-bois collective pour alimenter un réseau de chaleur. Cette décision d'intérêt écologique nécessite de respecter une densité minimale de logements.

La ville a aussi besoin de se renouveler, ceci entraîne forcément une densification de l'habitat. Depuis 3 à 4 ans, un nouveau phénomène est apparu. Des promoteurs démarchent des particuliers sans aucune concertation préalable avec les services de la ville. Ils proposent l'achat de propriétés et réalisent des projets avec de petits collectifs qui optimisent toutes les possibilités du PLU. Cette situation nouvelle nous préoccupe évidemment. Nous sommes très vigilants quant à ces démarches parce qu'elles génèrent des incohérences dans l'urbanisation. Evidemment, ce sont des propositions avantageuses pour les vendeurs.

Dans le bâti existant, notre souci reste de pouvoir proposer différentes typologies d'habitats pour que les familles qui souhaitent rester sur la commune puissent trouver un parcours résidentiel adapté à leurs besoins. Prochainement, avec l'aide de certains promoteurs, nous pourrons proposer des maisons de ville. C'est une alternative au tout collectif.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

La majorité municipale

Expression de l'Opposition

Monsieur Huche, conseiller municipal de l'opposition a fait parvenir ses "expressions" pour insertion dans le Chartrain de juillet-août 2017. Celles-ci ne respectaient pas les clauses de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé le 27 février 2017, à savoir :

Dans le cas où un article proposé serait constitutif d'une infraction aux lois et règlements en vigueur et notamment à la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de presse, d'une façon générale :

- de propos litigieux, et ou diffamatoires,*
- d'attaque personnelle envers un élu ou un employé communal, de nature à engager la responsabilité des employés communaux, des conseillers municipaux, des adjoints ou du maire.*

Le maire ou son représentant, en tant que directeur de la publication, pourra soit demander la modification de l'article soit, le cas échéant, refuser sa publication. Le ou les articles ne seront pas publiés si la nouvelle version n'est pas transmise dans les 48 heures qui suivent la demande de modification.

Le directeur de la publication,
Philippe Bonnin.

■ Soirées de gala pour les syndicats

Hip-hop, claquettes, modern'jazz ou danse contemporaine... Vendredi 23 et samedi 24 juin, les danseurs de l'école intercommunale Jean Wiener ont présenté "Papyrus", leur spectacle de fin d'année sur la scène de la salle Jacques Brel.



Samedi 24 juin, le bassin de la Piscine intercommunale de La Conterie, accueillait les ballets aquatiques des jeunes athlètes de natation synchronisée.

cet été

■ Mairie

- . Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
- . Mardi de 9h à 12h30.
- . Les permanences du samedi matin sont suspendues du 8 juillet au 26 août inclus. Reprise le samedi 2 septembre de 10h à 12h.

■ C.C.A.S.

- . Lundi de 14h à 17h. Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et vendredi de 9h à 12h.

■ ENSEMBLE SPORTIF R. Berranger

- . Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- . Fermé samedi, dimanche et jours fériés du 3 juillet au 1^{er} septembre inclus. L'accès aux équipements sportifs (salles) n'est pas possible durant cette période.

■ Point Accueil Emploi

- . Fermé le mercredi 12 juillet et les lundis 7, 14, 21 et 28 août.

■ Pôle Sud

- . L'accueil / billetterie est fermé du 14 juillet au 15 août.
- . La Médiathèque est ouverte le mardi de 14h-18h30, le mercredi de 10h-12h30 et de 14h-18h30, le vendredi de 14h à 18h30. Fermée les samedis de juillet et août et du 31 juillet au 11 août. Réouverture le mardi 16 août.

■ Multi-accueil Tintinnabulle

- . Fermé du 31 juillet au 22 août.

Piscine De La conterie

- . Ouverte du 3 juillet au 3 septembre : lundi, mercredi, jeudi et vendredi, ouvert de 10h à 19h30. Le mardi de 10h à 21h30. Samedi de 10h à 18h30 et dimanche de 9h30 à 18h30.
- . Les 14 juillet et 15 août de 9h30 à 18h30.

Fédération ESPérance

- . Ouverte du 3 juillet au 5 août : lundi de 13h à 17h, mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h et fermée le samedi. Fermée du lundi 7 au samedi 26 août inclus.

La balade du fleurissement suivez le guide



Le fleurissement 2017 vous fera voyager hors des frontières. Toutes les générations et tous les talents se sont mobilisés autour des agents municipaux pour faire honneur à la 4^e fleur, la plus haute distinction nationale en matière de fleurissement urbain. Près de 300 Chartrains de 18 mois à 100 ans ont ajouté leur touche personnelle sur différents lieux de la commune. L'inauguration le 2 juin dernier a rassemblé près de 200 Chartrains au parc de loisirs autour de jeux et de chansons.



En partant de l'idée de voyage, les résidents évoquent le "coin de terre" qu'ils ont aimé. Une exposition à découvrir devant et dans la Résidence de la Poterie.



Créations colorées de masques et de totems de 2 classes de l'Ecole de l'Auditoire, en partenariat avec l'association Teria (Mali).



Le Carré d'art a sélectionné 16 photographies de la collection de la ville de Chartres de Bretagne pour une exposition en plein air, sous les tilleuls, le long de la place de la Liberté.



Place René Cassin, au travers de dessins et peintures, les enfants accueillis dans les structures de la petite enfance racontent l'histoire de 6 enfants venus des 6 villes ou pays jumelés. L'association Ateliers créatifs a confectionné les costumes



500 drapeaux colorés réalisés par les enfants lors des visites des serres municipales ornent les massifs du rond-point du centre.

Des pupitres en forme de livre sont installés dans les massifs du Centre-Ville.

Ils s'ouvrent sur des textes écrits par les membres "Des mots pour le dire".



changement De Prénom

Mode d'emploi

Depuis le 17 février dernier une circulaire ministérielle, qui fait suite à la loi de modernisation de la justice, facilite le changement de prénom. Plus besoin de passer par le tribunal, le changement peut se faire en mairie, mais en justifiant d'un intérêt légitime. En clair...

La personne souhaitant changer de prénom doit se présenter personnellement à sa Mairie de résidence ou de naissance afin de constituer un dossier. Pour un mineur ou un majeur sous tutelle, la demande doit être réalisée par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement et sa présence sont nécessaires.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée. Dans tous

ces cas, le demandeur est invité à fournir le plus possible de pièces justificatives pour appuyer son dossier, en particulier si la demande se fonde sur l'usage d'un autre prénom (ou d'une autre orthographe) depuis une longue période. Si le Maire en sa qualité d'officier d'état civil doute de l'intérêt légitime de la demande, ou estime que cette demande va à l'encontre de l'intérêt de la personne, il peut saisir le procureur.

■ L'intérêt légitime ! késako ?

La circulaire détaille les différents cas de figure, selon la jurisprudence :

- . La suppression ou la modification d'un prénom ridicule (seul ou quand il est associé au nom)
- . Les difficultés pour les porteurs d'un prénom vis-à-vis des autorités étrangères (pour l'orthographe ou la prononciation)
- . La "francisation" d'un prénom (même si une démarche indépendante existe lors de la naturalisation)
- . L'ajout ou la suppression d'un tiret dans un prénom composé
- . Le retour au prénom d'origine lorsque le changement n'a pas été fait par la personne qui porte le prénom (ses parents lorsqu'elle ou il était enfant par exemple)
- . L'usage prolongé d'un autre nom que celui figurant à l'état civil.



en +

■ Frelons Asiatiques

Vous avez repéré un nid de frelons dans votre propriété. Placé haut dans les arbres ou dans une anfractuosité de vos murs, il s'agit peut-être d'un nid de frelons asiatiques. Ne prenez pas le risque de le détruire vous-même, plus nombreux et plus agressifs que leurs cousins européens, l'éradication de leur nid est plus dangereuse. Une centaine de nids ont déjà été détruits sur le département depuis la mi-avril. Ces petits nids détectés précocelement sont l'occasion d'éliminer une colonie de manière préventive. La destruction doit donc être réalisée par un professionnel avec le même soin qu'un nid plus développé en supprimant impérativement la reine fondatrice.

Si vous découvrez un nid

. Sur le domaine privé : contactez rapidement la FGDON35 au 02 23 48 26 32 afin d'authentifier le cas et d'organiser la destruction avec un professionnel.

. Sur le domaine public, contactez les services techniques municipaux au 02 99 77 40 50.

■ Les Cornes 2 feu



■ Jeux en famille.



■ Après les musiques actuelles de l'EIMD, Jane et ses Gorilles ont animé la place.



■ Les commerçants chartrains, moteur des Cornes de Feu.

La seconde édition de la fête des Cornes de feu a rassemblé près de 500 Chartrains place de la Mairie le 10 juin dernier.



■ L'Orchestre de Chartres de Bretagne



■ Le Cercle Celtique.



■ La Cie Océane a présenté une chorégraphie déambulatoire.

La commune se réorganise

Un nouveau service à votre disposition



Engagée début 2016, la réflexion autour de la refonte des services de la Ville conduit à la mise en place d'un nouvel organigramme à partir du 1^{er} septembre 2017. Cette réorganisation permettra d'assurer une meilleure lisibilité de l'action communale.

Anticiper les départs en retraite, contrôler voire réduire les charges de fonctionnement, maintenir un service public de qualité mettant l'usager au cœur des préoccupations, telles étaient les intentions des élus et de l'équipe de direction de la ville : "Le projet a été mené en concertation avec les agents. Certaines missions ont été redistribuées ou mutualisées, tout cela dans un objectif d'efficacité. Les services seront dorénavant organisés en quatre pôles et travailleront de manière transversale sur différents projets. Cette configuration est amenée à évoluer pour s'adapter aux prochains départs et aux besoins des usagers", explique Denis Levrel, directeur général des services.

Ce qui change pour vous !

La principale nouveauté réside dans la création d'un service "sport - vie associative" au sein du Pôle Animation-Vie associative : "Notre objectif est de simplifier les démarches grâce à un guichet unique pour réserver une salle, du matériel (tables, barnums...), demander une autorisation...", souligne Mokrane Babour, adjoint à la vie associative.

Basés sur le site de l'ensemble sportif Rémy Berranger, les agents de ce nouveau service sous la responsabilité de Sylvain Lacaine, vont réceptionner les demandes, coordonner l'ensemble des

actions, solliciter, si nécessaire, les autres services communaux. L'équipe assure ainsi la gestion de l'ensemble des salles mises à disposition du public (particuliers ou associations) ainsi que du matériel et mobilier pour des manifestations diverses à caractère culturel, sportif ou festif.

Des usagers sensibilisés

La réorganisation des missions a également des conséquences sur les équipements sportifs. L'entretien des terrains de foot et de la piste d'athlétisme, la maintenance des locaux, la gestion du minibus ainsi que l'animation de l'école multisports resteront sous la responsabilité du service de Sylvain Lacaine. En revanche, l'entretien des salles de sports et des vestiaires sera assuré par le service hygiène-restauration d'Olivier Hervault.

Les nouveaux temps de présence des agents à l'ensemble sportif Rémy Berranger et une implication plus importante des éducateurs sportifs entraîneront une gestion partagée des équipements : "Une concertation a

été menée avec les clubs afin de sensibiliser les sportifs au nettoyage des vestiaires, à l'extinction des lumières, à la fermeture des portes après les séances...", ajoute Florence Poulain, adjointe à la vie sportive.

Si le nouvel organigramme de la ville se veut plus proche des besoins des Chartrains, chacun à son niveau est un acteur de la vie de la collectivité et a son rôle à jouer.



■ Retrouvez toutes les coordonnées des services municipaux, les salles locatives et associatives mises à disposition, dans le guide municipal 2017/2018, distribué avec le Chartrain de septembre.

■ L'organigramme des services municipaux

Maire
Philippe Bonnin

Direction Générale
Denis Levrel

Pôle
Administration générale

Claire Pignon

Finances-Comptabilité
Population-Affaires générales
Ressources humaines
Hygiène-Restauration

Pôle Aménagement et Cadre de vie

Carole-Anne Chehabeddine

Bâtiment-patrimoine
Espace urbain - Bois énergie
Espace verts - Parc véhicules
Etude travaux-Commande publique
Aménagement-Urbanisme-Foncier

Pôle Animation et vie associative

Richard Gueguen

Petite enfance
Enfance jeunesse
Sport-vie associative

Pôle Culture

Paulette Connan

Technique-logistique
Spectacles
Carré d'Art
Médiathèque
Ateliers

Des amis de 30 ans Fêtent leur jumelage



Les Maires des deux communes célébrant les 30 ans du Jumelage.



L'orchestre de Chartres était du voyage

Les 30 ans du serment de jumelage, signé en 1987, entre Chartres de Bretagne et la commune auvergnate de Saint-Anthème, ont été célébrés à l'occasion d'un déplacement des Chartrains pendant le week-end de l'Ascension.



Du haut de ses 950 m d'altitude, Saint-Anthème est une très vieille commune du Puy-de-Dôme, dans la Vallée de l'Ance. Par sa superficie de 6 900 ha, elle est l'une des plus grandes communes de France !

Du 25 au 28 mai dernier, ses 754 habitants ont réservé un formidable accueil à la délégation de 48 Chartrains : "Quelle agréable surprise de voir la ville décorée aux couleurs du Jumelage et des deux régions : les vitrines des commerçants arboraient les fanions, les drapeaux, et des photos de moments forts de ce jumelage", souligne Régine, secrétaire du comité de jumelage.

Quinze musiciens de l'Orchestre de Chartres, huit danseurs du Cercle

Celtique, des élus ont accompagné la délégation. Outre une cérémonie officielle scellant ces 30 années d'échanges et d'amitié, le séjour a été ponctué de moments festifs, de musique, de danses, de chants, d'échanges sportifs, d'une visite d'entreprise et de rencontres artistiques entre l'association des Mots pour le Dire et les peintres de Saint-Anthème. C'est un événement important et presque exceptionnel que deux communes fêtent trente années d'amitié et de rencontres assidues.

De la classe verte à la fête des jumelages...

Dans les années 80, la ville de Chartres cherchait un lieu de classe de neige pour ses écoliers. Les élus sont alors séduits par Saint-Anthème, la beauté

des paysages, l'accueil de la population mais aussi par ses infrastructures adaptées : "Enseignante à l'époque, j'ai emmené ma classe de CP en 1986 pour la première fois en Auvergne découvrir la montagne !", explique Suzanne Desrez, présidente du comité de jumelage depuis 2001.

Ainsi, au fil des années, les enfants des écoles correspondent, des familles chartraines visitent le village auvergnat et invitent en retour leurs amis à découvrir la Bretagne... le jumelage est lancé ! "Depuis, malgré quelques années plus calmes, le fil qui unit les deux communes ne s'est jamais rompu grâce au dynamisme de nombreuses associations chartraines qui ont œuvré pour faire perdurer ce lien presque affectif entre deux communes très différentes", complète la présidente.

L'association Chartres-St Anthème, accompagnée par la municipalité poursuit ces échanges entre citoyens dans tous les domaines pour assurer la continuité des liens d'amitié et de solidarité. L'an prochain, une cérémonie anniversaire devrait également se tenir à Chartres de Bretagne ; ensuite, les échanges se poursuivront... Rendez-vous dans 30 ans !

+ d'infos et contact

Suzanne Desrez, présidente
3, rue Chopin. Tél : 02 99 41 20 35



1ère Classe verte des CP de Suzanne Desrez en 1985.

en +

■ Fête nationale

Comme chaque année le comité des fêtes vous donne rendez-vous le vendredi 14 juillet pour le bal suivi du feu d'artifice,

Place de la Liberté devant la Mairie à partir de 21h30
Feu d'artifice à 23h30.

■ A noter en septembre...

. Le Forum des Associations suivi de la cérémonie du Mérite associatif

Samedi 2, de 13h30 à 17h30

■ Les 34^e Journées du patrimoine

Samedi 16 et dimanche 17

■ Les 44^e Foulées Chartraines



Dimanche 17 septembre, organisées par l'Espérance Athlétisme au Parc de Loisirs. Différentes épreuves sont proposées

- 10h : les 10 km (individuel)
- 14h : course des poussins (2006 et 2007) - 1 km, benjamins (2004 et 2005) - 2 km et minimes (2002 et 2003) - 3 km
- 14h30 : course des écoles de Chartres de Bretagne. 1 km. CM1 et CM2
- 15h : 5 km en duo mixte

L'association Afrika run sera présente pour collecter des chaussures d'occasion en bon état et propres pour des enfants et des adultes démunis des zones rurales d'Afrique.

■ La Fête des Jumelages accueille une délégation de Lwówek en Pologne.

Samedi 23 toute la journée

■ Tout Chartres à vélo

Samedi 23 et dimanche 24

DOMINIQUE GRELIER QUITTE LA SCÈNE

Salle Jacques Brel... "Au suivant !"

"Merci d'être curieux et régalez-vous !" C'est ainsi que, durant 30 saisons soit plus de

750 fois, Dominique Grelier, directeur artistique de Pôle Sud a introduit chaque spectacle en s'adressant au public. Il quitte la commune pour son départ en retraite cet été et laisse les rênes de la structure. Retour sur la carrière d'un amoureux des arts...et des artistes !



■ *La vocation, c'est avoir pour métier sa passion*", cette citation de Stendhal, accrochée derrière son bureau, résume toute sa vie professionnelle. Cette nouvelle saison est sa dernière : "Les artistes sur scène sont tellement généreux, un spectacle c'est un moment de partage et d'émotion qui se prolonge souvent le soir même, et nous accompagne au fil des années. J'ai eu l'immense chance d'exercer un métier passionnant, riche de belles rencontres, de travailler avec une équipe de professionnels rigoureuse et investie et des élus motivés".

Avant de devenir directeur du service culturel de la ville de Chartres de Bretagne et de son équipement emblématique le Pôle Sud en 1990, Dominique a eu "plusieurs vies professionnelles" et toujours une seule grande passion : la musique. A 11 ans, il reçoit sa première guitare, à 16 ans, il joue et chante dans les fêtes chartraines à l'ancienne salle de l'Espérance et donne des cours de guitare au club des jeunes.

Originaire de Rennes, il arrive à Chartres en famille à l'âge de 13 ans.

Il suit des études techniques dans les métiers du bâtiment, travaille sur les chantiers, part dans l'Est pour son service militaire : "A mon retour, après un passage à Citroën, au contrôle des freins de la GS, je suis engagé par la Mairie comme dessinateur industriel le 1^{er} mars 1978".

Diplômé dans l'animation et entraîneur de basket, c'est naturellement qu'on lui propose la responsabilité du nouveau centre de loisirs des Longues Hayes en 1980. Pour étoffer ce nouveau "service animation", la municipalité de l'époque l'accompagne dans le développement culturel : "Dans la salle polyvalente sous la Mairie qui est maintenant la salle Victor Basch, nous avons commencé à proposer des petits spectacles de musique, de théâtre, des expos...". En 1985, avec l'acquisition par la commune du bâtiment des associations, le centre culturel prend forme ; en 1987, c'est la salle de spectacles qui est inaugurée.

Dans un premier temps, responsable des expositions et de l'accueil des artistes, il devient directeur du centre

culturel en 1990 : "J'ai toujours mis un point d'honneur à veiller à la qualité artistique des propositions. Pour cela, je me suis formé, j'ai intégré des réseaux professionnels, j'ai assisté à des milliers de spectacles dans des festivals comme le Chaînon Manquant et dans les salles du Grand Ouest".

"Un lieu d'accueil, de travail en résidence où la création est favorisée

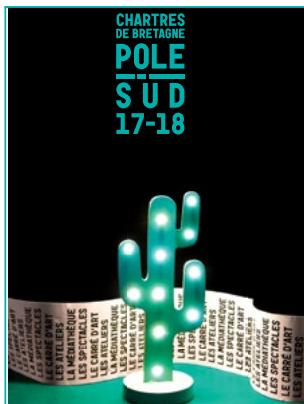
Des artistes aujourd'hui reconnus ont foulé les planches de la salle chartraine grâce au "flair" de son directeur artistique ; on se souvient des Wriggles, de Yann Tiersen, de "L", ou encore de Souad Massi et Didier Gustin : "J'ai apporté ma sensibilité artistique qui oscille entre chanson française émergente et musiques du monde. J'ai veillé à diversifier les propositions autour de la danse, du conte ou du théâtre pour que chaque spectateur, au cours d'une saison, puisse trouver son bonheur".

Ces rencontres artistiques ont fait naître des amitiés durables et ont

surtout donné à Pôle Sud l'image d'un lieu d'accueil, de travail en résidence où la création est favorisée : "J'ai toujours eu la chance d'être soutenu dans mes choix artistiques, accompagné par des municipalités qui ont su et voulu mettre les moyens dans la culture, vecteur essentiel de cohésion et de lien social, que ce soit pour le spectacle vivant, la pratique culturelle à travers les ateliers, la lecture publique ou les expositions".

Avant de partir, Dominique a peaufiné tous les rendez-vous de la saison 2017/2018. Il laisse avec confiance "les clés de la maison" à son équipe du spectacle vivant. Marine Thébault prendra en charge les futures programmations.

Il part, serein, vers le Finistère où l'attendent certainement de nouvelles aventures artistiques... Mais cela, il ne vous le racontera pas.



Ça vous démange ?

Avec pas moins de 28 propositions, la saison 2017-2018 du centre culturel Pôle Sud promet de beaux rendez-vous artistiques. Cette programmation est un équilibre subtil laissant la place à toutes les sensibilités avec de nombreux artistes. Inutile d'établir un inventaire à la Prévert, le mieux est de pousser la porte du Pôle Sud dès la rentrée...

**Si vous ne pouvez vraiment pas attendre...
Consultez la plaquette dès le 13 juillet sur www.ville-chartresdebretagne.fr**

Pôle Sud... Un lieu plein de ressources

La saison de la galerie Le Carré d'Art, Les Ateliers (théâtre - arts plastiques - éveil artistique), des rencontres, expos, lectures... à la Médiathèque, des rendez-vous autour des spectacles, des Déjeuners sur scène, des Résidences d'artistes... Et encore des spectacles associatifs ou intercommunaux, théâtre, musique, danse...

À l'école sainte-Marie

Une page se tourne

Arrivée à la rentrée des classes 2007, Karine Gicquel, directrice et enseignante, quitte l'école Sainte-Marie en juillet pour une nouvelle aventure professionnelle. Elle revient sur ces 10 années à Chartres de Bretagne.

Enseignante en CM2 puis en maternelle, elle est fière d'avoir participé à la vie de l'Ecole Sainte-Marie : "J'ai eu la chance de travailler avec une équipe professionnelle et dynamique avançant dans la même direction. De même, les dossiers avec la municipalité, notamment pour la mise en place des rythmes scolaires ont toujours été menés en bonne intelligence, dans un esprit constructif".



Brigitte Le Port et Karine Gicquel quittent l'école Sainte-Marie.

Avec émotion mais sans nostalgie, elle évoque les moments forts qui marquent 10 années dans l'école : "Les kermesses, les projets musique, la préparation des fêtes de Noël, les actions autour du fleurissement de la ville sont autant de projets qui fédèrent les enseignants, les parents, les enfants. Ils contribuent à faire perdurer les

valeurs de partage, d'accueil de l'autre et d'ouverture sur le monde, si chères à notre école".

L'école privée compte 12 classes dont 4 de maternelles. Autour des 14 enseignantes, 4 Asem, 5 auxiliaires de vie scolaire, 3 surveillants, 2 "intervenants langues", 1 secrétaire et 1 personne

pour le ménage œuvrent au quotidien : "Une école c'est comme une petite entreprise, il faut gérer des budgets, du personnel, travailler dans l'intérêt des enfants. En 10 ans, la législation a beaucoup évolué, il a fallu s'adapter et accompagner ces changements. La place des parents est essentielle, l'OGEC et l'APEL sont des associations dynamiques et porteuses de projets qui font partie intégrante de la communauté éducative".

Dès septembre, Karine rejoint la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique pour un poste de chargée de mission : "Je quitte l'enseignement mais c'est un nouveau challenge !"

Cette fin d'année scolaire voit aussi le départ de Brigitte Le Port qui fait valoir ses droits à la retraite après 38 années d'enseignement dont 21 à l'Ecole Sainte-Marie.

Bon vent à toutes les deux !

À l'école Brocéliande

Un fil rouge qui a du sens !

J'entends, je goûte, je touche, je sens, je vois... La thématique des "5 sens" a fédéré les six classes de l'école maternelle Brocéliande. De nombreux projets ont été menés toute l'année scolaire.



Un totem qui a du nez !

Kaléidoscope, loto sonore, quizz olfactif ou gustatif, dégustation de plats sucrés, salés, amers, acides, construction d'une maison en pain d'épices, jeux de découvertes scientifiques... L'ouïe, le goût, le toucher, l'odorat et la vue n'ont plus de secrets pour les enfants de l'école Brocéliande. Si chaque classe organisait ses propres activités, des projets ont été menés par niveau.

Les "moyens" ont travaillé avec Sandrine Besnard, artiste peintre et plasticienne de l'association

CAF'Art'nAüm. Avec du carton, du crépon, des objets de récupération, du tissu ou encore de la laine, ils ont imaginé les totems des 5 sens, reliés au cerveau. L'œuvre collective a trôné dans l'accueil de l'école en juin. Grâce à un partenariat avec le centre d'éducation motrice Handas, des écoliers de moyenne et grande section ont été sensibilisés au handicap : parcours à l'aveugle, circulation en fauteuil roulant... Paul Gac, enseignant de l'école intercommunale de Musique est intervenu cette année auprès des tout-petits pour un éveil musical autour des

instruments. Le thème de l'année a permis aux "grands" une ouverture culturelle grâce au spectacle "Sur la Nappe" de Marion Rouxin : "Nous avons découvert le spectacle sur scène à Pôle Sud le matin et reçu la visite à l'école des artistes pour une rencontre bord de scène l'après-midi", explique Virginie Poupart, enseignante.

Enfin, le fil rouge annuel a rassemblé tous les enfants aux Jardins de Brocéliande à Bréal sous Montfort les 13 et 15 juin... de quoi réveiller les sens !



Des sorties scolaires tout au long de l'année autour des sens... à Noyal-Châtillon ou à Bréal sous Montfort.



A Chartres de Bretagne... circulez en douceur

Notre commune est sillonnée par de nombreux chemins piétonniers. Ce maillage s'étend sur près de 10 km et traverse la commune reliant tous les grands axes et les pôles de vie. Le patrimoine riche et la nature généreuse qu'offre le territoire en font un décor idéal pour la balade. Ils représentent aussi un moyen de limiter les émissions de CO₂, tout comme les autres modes de déplacement doux et raisonnés. Tour d'horizon...

■ Le maillage des sentiers

Qui n'a jamais remarqué les petites balises rouges ou roses, souvent accompagnées de panneaux de direction qui jalonnent les chemins de la ville ?

En 2014, la commune et l'association les Courous d'Chemins ont utilisé le maillage existant pour créer un circuit principal balisé en rouge, alimenté par une dizaine de sentiers secondaires balisés en rose, reliant les zones d'habitat aux pôles de vie. Que l'on habite les Jeutisses, le quartier des peintres ou celui de La Conterie, il est simple, gratuit et rapide de rejoindre la maison des associations, par exemple, en quelques enjambées ou en trois coups de pédales.

Les 93 panneaux indiquent la direction empruntée et le type de circuit (principal ou secondaire). Ils ont pour vocation de changer les habitudes de déplacement mais aussi de redécouvrir nos espaces quotidiens et l'existence de trajets parfois oubliés.



■ Balades dans la commune

Avec les associations Les Courous d'Chemins et Mémoire du Pays Chartrain, la ville propose des boucles de balade sur le territoire pour découvrir ou redécouvrir les patrimoines historiques et naturels qui font la richesse de la ville. A l'aide de repères d'itinéraires, de patrimoine bâti et de trésors végétaux, la commune s'offre aux marcheurs. Au parc de Loisirs, vous trouverez le panneau explicatif de la boucle des Fours à Chaux qui s'étend sur 11 km à l'ouest de la commune.

Découvrez les boucles chartraines sur le site www.ville-chartresdebretagne.fr et bientôt en réédition papier.

■ Les déplacements à vélo

Les communes limitrophes de Bruz, Rennes et Noyal-Châtillon sur Seiche sont accessibles par des pistes cyclables. La piste cyclable vers Pont-Péan sera livrée en 2018.

Abri-vélos... Un parc vélos ouvert de 10 places positionné à proximité de l'arrêt bus "Centre" direction Rennes (entre

le Centre Jean-Jaurès et l'Eglise) a été installé par Rennes Métropole, dans le cadre de sa compétence relative à l'organisation des transports urbains. L'objectif est de promouvoir l'inter-modalité avec les transports collectifs. Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Le cycliste est bienvenu sur les chemins piétonniers qui sillonnent la ville de Chartres de Bretagne mais il doit absolument respecter les piétons qui sont prioritaires et limiter sa vitesse.



De plus, pour rouler en toute sécurité, le cycliste casqué (obligatoire jusqu'à 12 ans, sous peine d'amende) doit disposer d'un vélo bien équipé et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit (freins, dispositifs et gilet rétroréfléchissants).

Et pourquoi pas le co-voiturage ?

Convivial, écologique et économique, le covoiturage domicile-travail séduit de plus en plus d'automobilistes. Il permet en effet de réduire le nombre de voitures aux heures de pointe, de lutter contre la pollution et de diminuer l'embûche des grands axes routiers. Ce principe contribue également à partager les frais de voiture, de carburant, de stationnement...

A Chartres de Bretagne, un parking de covoiturage se situe au rond-point du Pôle Sud, en direction de Fontenay et peut accueillir 22 véhicules. A l'horizon 2018, un nouveau parking dédié au co-voiturage sera implanté le long de l'avenue de la Seiche, au sud de la commune.

Passez au mode doux... Quelques chiffres

- Il faut 1/4 d'heure pour faire 1 km à pied et, en ville, 1/4 des trajets voiture font moins d'1 km ■ En ville, chaque kilomètre réalisé à pied peut permettre d'économiser 280 g de CO₂ ■ Sur le 1^{er} km, une voiture consomme 50 % de carburant en plus et pollue 4 fois plus ■ Il faut 1/4 d'heure pour faire 3 km à vélo et un trajet en voiture sur deux fait moins de 3 km ■ 1 place de stationnement voiture, c'est 10 places de stationnement vélo ■ Un covoiturage quotidien domicile-travail sur un trajet de 20 km fait économiser près de 1 500 € par an.

Chiffres : Ademe

LES CHEMINS DE LA COMMUNE

à pied, à vélo...

Sur le terrain, suivez les 93 panneaux indiquant les directions des pôles de vie...

Découpez cette page et emmenez la en balade

